

Conformément au programme général de bien-être social qui vise à améliorer le logement dans plusieurs réserves, 750 nouvelles maisons ont été construites et 1,750 logements réparés au cours de l'année terminée le 31 mars 1949. Des dispositions ont été prises en vue de la construction de 850 autres maisons durant l'année financière 1949-1950; les propriétaires eux-mêmes répondront pour une bonne partie de la main-d'œuvre. Les Indiens indigents ont reçu des secours au montant de \$893,161.71, sous forme d'épicerie (ration de base) au lieu d'espèces. Les Indiens indigents, malades et âgés, ont bénéficié, sur la recommandation des médecins, de rations spéciales comprenant du lait, des légumes frais, des fruits et des œufs, particulièrement durant leur convalescence. En outre, 4,000 Indiens indigents âgés ont touché des allocations en espèces s'élevant à \$364,000. La coordination et l'avancement de l'éducation des adultes et de la culture physique ont fait des progrès, surtout en Alberta et en Colombie-Britannique, où des cours intéressants ces matières ont été inaugurés en collaboration avec les universités provinciales.

Des allocations familiales sont versées aux mères indiennes comme aux autres mères canadiennes. L'expérience a démontré que, sauf quelques exceptions, la mère indienne a su sagement consacrer les allocations familiales aux fins auxquelles elles sont destinées. Elles ont directement servi à améliorer l'habillement et à rendre le repas scolaire plus substantiel. Il s'est dépensé \$3,500,000 en allocations familiales pour les Indiens.

En vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, plus de 1,000 Indiens anciens combattants ont profité des allocations de rétablissement pour s'acheter de nouvelles maisons, des fermes, des engins de piégeage et des entreprises de pêche commerciale.

Bien-être des Esquimaux.—Aider les Esquimaux à s'adapter aux conditions changeantes tout en essayant de conserver leurs caractéristiques raciales et les traits de leur personnalité constitue l'un des problèmes administratifs les plus épineux en matière de bien-être social. Ce problème exige la collaboration continuelle de la Gendarmerie royale du Canada, des missionnaires, commerçants, médecins et autres qui sont en contact avec cette population intéressante et saine. Les services généraux de bien-être et d'éducation, y compris le versement des allocations familiales, relèvent du ministère des Mines et Ressources.

Pendant plusieurs années, l'administration des affaires des Esquimaux s'est effectuée en grande partie par l'entremise de la Patrouille de l'Arctique oriental, visite annuelle du personnel administratif, médical et scientifique aux postes de l'Arctique et de la région presque arctique. Durant toute l'année terminée le 31 mars 1949, la Gendarmerie royale du Canada s'est chargée de l'administration locale. En périodes de difficulté, lorsque le gibier et la pelleterie sont rares, la Gendarmerie est autorisée à veiller à ce que personne ne souffre de privations excessives. Toutefois, des tournées d'inspection plus fréquentes par bateau ou par avion permettent depuis quelque temps des relations plus étroites entre les ministères et leurs représentants locaux et rendent d'autant plus efficace l'administration des affaires des Esquimaux.

A la suite de l'adoption en 1945 de la loi des allocations familiales, qui vise également les enfants esquimaux, les membres de la Gendarmerie royale du Canada ont été nommés registraires régionaux pour les allocations familiales. Depuis ce temps, l'assistance accordée grâce aux allocations familiales s'est révélée très profitable aux aborigènes. Les Esquimaux ne touchent pas d'allocations familiales sous forme de chèque; elles leur sont versées en nature, d'après une liste approuvée